
Annonce par les sections de Popincourt et de l'Observatoire des célébrations d'une fête pour inaugurer les bustes de Lepeletier et Marat, en annexe de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce par les sections de Popincourt et de l'Observatoire des célébrations d'une fête pour inaugurer les bustes de Lepeletier et Marat, en annexe de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40299_t1_0116_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

point encore une tendre compagne. Il abjure son ancien métier et dépose 12 chemises pour nos défenseurs.

VIII.

LES SECTIONS DE POPINCOURT ET DE L'OBSERVATOIRE ANNONCENT QU'ELLES CÉLÉBRERONT UNE FÊTE POUR INAUGURER LES BUSTES DE LEPELETIER ET DE MARAT (1).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

La section de Popincourt annonce qu'elle célébrera une fête pour l'inauguration des bustes de Marat et Lepeletier.

L'Assemblée y enverra une députation.

La section de l'Observatoire fait la même demande. (*Accordé.*)

ANNÉE N° I

A la séance de la Convention nationale du 22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793).

Compte rendu, par divers journaux, de la discussion à laquelle donna lieu la lettre du représentant Laplanche, commissaire près l'armée des Côtes de Cherbourg (3).

A.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (4).

Le représentant Laplanche informe qu'après la jonction de la colonne de Séphir avec celle de Carpentier, on foudra sur les rebelles. On varie sur leur nombre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils meurent de faim. Ils renvoient nos prisonniers et pillent indistinctement les aristocrates et les patriotes. Ils sont à Fougères et paraissent vouloir se jeter dans la Bretagne.

Une de leurs colonnes est entrée à Dol et se porte sur Saint-Malo. On croit qu'ils ont le projet de s'emparer du mont Saint-Michel. Le représentant termine par appeler la sévérité de la Convention sur les habitants de Fougères.

(1) Les adresses des sections de Popincourt et de l'Observatoire ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 22 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Mercury universel* et le *Moniteur universel*.

(2) *Mercury universel* [23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 208, col. 2]. D'autre part, le *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 200, col. 1] rend compte de la pétition de la section de l'Observatoire dans les termes suivants :

« La section de l'Observatoire prie l'Assemblée d'envoyer une députation à la fête qu'elle doit célébrer en l'honneur de Marat et Lepeletier.

« Une députation de 18 membres assistera à cette cérémonie. »

(3) Voy. ci-dessus, même séance, p. 66, le compte rendu de la même discussion d'après le *Moniteur*.

(4) *Journal de la Montagne* [n° 164 du 23^e jour du 2^e mois de l'an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 1211, col. 1].

Merlin rejette ces nouveaux revers sur la lâcheté de 7,000 hommes qui gardaient Varades et Ancenis et qui ne se sont point opposés au passage de la Loire. Il demande que les chefs de ces troupes soient traduits au tribunal révolutionnaire et que le comité de Salut public donne des ordres pour que les armées réunies tombent ensemble sur les brigands. (*Adopté.*)

Philippeaux expose que le lendemain du jour où l'on rapporta le décret qui établissait une Commission pour examiner la conduite des généraux Rossignol et Ronsin, un chef des bureaux de la guerre lui dit que les officiers protégés par lui ne seraient point punis, et ajouta qu'on ferait débouler les députés qui s'aviseraient de faire établir de pareilles commissions.

B.

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (1).

Un secrétaire donne lecture de la lettre suivante des représentants du peuple dans les départements du Calvados et circonvoisins, datée de Vire, le 20 brumaire.

(Suit un résumé de la lettre de Laplanche que nous avons insérée ci-dessus, p. 65, d'après un document des Archives nationales.)

Voici le passeport :

« Au nom du roi, nous commandants des armées catholique et royale, certifions avoir mis en liberté le nommé Louis Beaufort, âgé de 47 ans, natif de Haguenau, province de Basse-Alsace, fait prisonnier à Fougères, lequel a juré de rester fidèle au roi et de ne porter dans aucun cas les armes, soit contre nos armées, soit contre celles des puissances étrangères. En conséquence lui avons permis de se retirer où bon lui semblera et lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir ce que de raison.

« A Fougères, le 8 novembre 1793, l'an 1^{er} du règne de Louis XVII.

« Signé : LAROCHE-JACQUELIN; le prince DE TALMONT; D'AUTICHAMP; DE BERNARD; DE MAURIGNY, STOFFLET; DESTOUCHES; CHEVALIER DES ESSARTS.

« Par le conseil de guerre :

« GOUSLÉ, secrétaire de l'état-major. »

Cette lettre est renvoyée au comité de Salut public.

Merlin. Si les 7,000 lâches, commandés par des traîtres, n'eussent pas laissé passer la Loire aux rebelles, vous n'auriez pas aujourd'hui à vous occuper des brigands. Je sais que ces traîtres dormaient au passage des rebelles. Je demande une Commission pour juger les généraux perfides et que les traîtres qui ont livré le poste soient punis.

Philippeaux. Citoyens, vous n'aurez jamais une Commission pour juger les généraux. Le lendemain du rapport du décret qui nommait une Commission pour examiner la conduite du général Ronsin, — voici sur quoi je me fonde —

(1) *Mercury universel* [23 brumaire an II (mercredi 13 novembre 1793), p. 205, col. 1].